



# CHAMPIONNATS DE FRANCE D'EKIDEN 2021

## Informations spécifiques

### 1 - IMPLANTATION

**Lieu :**

ARENA STADE COUVERT DE LIEVIN - Chemin de Manufactures - 62800 LIEVIN

**Retrait des dossards :**

Samedi 25 Septembre (14H - 19H) et dimanche 26 Septembre 2021 (8H - 10H)

**Horaire de l'épreuve :**

Dimanche 26 Septembre 2021 - 11H00

**Le parcours est susceptible d'être modifié en fonction des contraintes sanitaires.**

### 2 - QUALIFICATIONS

Compte tenu de la situation *sanitaire* et du manque d'épreuves qualificatives depuis 2 ans, chaque club pourra engager 1 équipe (6 athlètes d'un même club) par catégorie sans minima qualificatifs :

- 1 Ekiden masculin
- 1 Ekiden masculin Master
- 1 Ekiden mixte (3 femmes - 3 hommes)
- 1 Ekiden féminin

Tous les athlètes doivent être licenciés FFA compétition à la veille de la compétition. Le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers (chapitre 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA) admis est limité à 2 athlètes par équipe. Le critère de muté ou d'étranger s'apprécie la veille de la compétition.

La constitution des équipes peut intégrer des coureurs de toutes catégories confondues à partir de la catégorie Cadets. Seules 1 équipe masculine toute catégorie, 1 équipe masculine master, 1 équipe mixte, 1 équipe féminine peuvent être engagées aux Championnats de France.

Sauf pour la catégorie Master masculin, la constitution des équipes peut intégrer des coureurs toutes catégories confondues à partir de la catégorie Cadets. Les équipes mixtes sont composées de 3 femmes et 3 hommes, l'ordre de passage est laissé au choix de l'équipe.

### 3 - ENGAGEMENTS

Les clubs devront engager les athlètes sur le site [www.athle.fr](http://www.athle.fr).

La date limite des engagements est fixée au 10 septembre 2021 à 23h59. La liste définitive des clubs engagés sera publiée sur [www.athle.fr](http://www.athle.fr) les jours suivants cette date limite.

Aucun autre mode d'engagement ne sera accepté.

Les clubs pourront modifier tout ou partie de la composition des équipes, ainsi que l'ordre des relayeurs. (plus aucune modification ne sera possible après ; 1 seule feuille de modification par équipe sera acceptée) le samedi 25 septembre de 14H à 19H ou le dimanche 26 septembre de 8H à 10H, dernier délai, au cours du retrait des dossards.

Les dossards seront remis aux responsables de l'équipe (membre, entraîneur ou dirigeant) à la confirmation des équipes, sur présentation d'une pièce d'identité.

#### *Notas importants :*

- Les équipes Master seront composées d'athlètes à partir de M1 (pas de MO)
- Tout athlète figurant sur la composition définitive devra être licencié FFA compétition au plus tard la veille de la compétition à minuit.
- Tout athlète doit être à même de pouvoir présenter sa licence avec une pièce d'identité sur réquisition des juges-arbitres, des délégués techniques ainsi que lors d'un éventuel contrôle anti-dopage.
- Le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers (chapitre 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA) admis est limité à 2 athlètes par équipe.
- Un athlète ne peut effectuer qu'un seul relais, et pour une seule équipe.
- Le port du maillot du club et du dossard catégorie complémentaire est obligatoire.

### 4 - ORGANISATEURS

LIGUE Hauts-de-France d'Athlétisme  
Stadium Lille Métropole  
Avenue de Châtellenie - BP 30304  
59666 Villeneuve d'Ascq  
☎ 03 28 76 18 00  
✉ [contact@lhdfa.fr](mailto:contact@lhdfa.fr)  
🌐 <http://www.lhdfa.athle>

FFA - Département des Organisations  
33 Avenue Pierre de Coubertin  
75640 Paris Cedex 13  
☎ 01 53 80 70 00  
✉ [france.ekiden@athle.fr](mailto:france.ekiden@athle.fr)  
🌐 <http://www.athle.fr>